

# HAUTEFAGE LA TOUR

et son patrimoine

## BONNE



*Saint Just*

## ANNEE



ET

*Saint Thomas*

## HEUREUSE



*Notre Dame*



*Bonneval*

# 2004

**Chers Amis,**

2003 est parti,  
2004 frappe à notre porte, vive la nouvelle année !

Une année chasse vite la précédente et son cortège de bonnes et mauvaises Nouvelles.

Il est incontestable que s'ajoute à la bêtise des hommes le déchaînement des éléments un peu partout dans le monde :

- la guerre en Irak, les tensions en Afrique et au Moyen-Orient, le tout couronné par les inondations, la sécheresse, les tremblements de terre, personne n'est épargné.

Nous avons aussi subi un été torride qui a conduit à rationner l'eau dans notre commune et nous a fait prendre conscience du drame des personnes âgées isolées ainsi que l'inefficacité de notre système de santé, une fin d'année plutôt morose car le chômage et les emplois précaires sont en augmentation et les emplois aidés en diminution.

Heureusement notre commune où il fait bon vivre, cultive des finances saines avec un faible endettement et des impôts locaux communaux stables depuis mon élection en 1989.

Mais aujourd'hui l'étau se resserre, car l'Etat dans le cadre de la décentralisation nous annonce un transfert de charges sur les collectivités et une diminution des subventions. Il devient de plus en plus difficile de mener à bien les projets que votre Conseil Municipal décide. Il faudra faire des choix, et ces choix chacun les analysera selon sa conscience et son intérêt.

Mais à chaque jour suffit sa peine et aujourd'hui, je voudrais vous souhaiter, Chers Administrés, tous les vœux que nous formons le Conseil Municipal et moi-même, pour vous et ceux qui vous sont chers.

Votre Maire,  
*Guy VICTOR*

## *ECOLE GEORGES BRASSENS*

L'Inspecteur d'Académie nous a informé le 11 février 2003 de son intention de créer un poste d'enseignant supplémentaire à l'école primaire de Hautefage la Tour.

Cette mesure annoncée nous a été officiellement confirmée le 4 avril 2003.

Le 5 mai 2003, l'avis d'appel public à la concurrence concernant les travaux d'extension de l'école communale paraissait au journal LA DEPECHE DU MIDI.

La commission d'appel d'offres, dans sa réunion du 10 juin 2003, a déclaré l'appel d'offres infructueux. En effet les propositions de prix faites par les entreprises candidates étaient beaucoup trop élevées par rapport aux crédits prévus pour la réalisation de cette opération.

Suite à cela, nous avons dû orienter notre choix vers des sociétés spécialisées dans la construction des bâtiments industrialisés pour deux raisons :

- Le coût correspondait à notre prévision budgétaire,
- Le délai de la rentrée du 27 août 2003 (possibilité de procéder à une déclaration de travaux et non à un permis de construire ce qui permet de réduire le délai dans les formalités administratives)

C'est la société I.M.C (Industrialisé Modulaire Cartoux) de Villeneuve Avignon, département du Gard, qui a réalisé le nouveau bâtiment à usage de classe élémentaire d'une superficie de 116 m<sup>2</sup> pour **un coût total T.T.C (Etudes comprises) de : 120 000,00 €**

- Subvention versée par le Conseil Général :

35117,05 €

- Subvention versée au titre de la Dotation Globale d'Equipement :

24925,00 €

- Réserve parlementaire :

7500,00 €

**Total des Aides : 67542,05 €**

Pour autofinancer, la part restant à notre charge, un prêt a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine-Nord d'un montant de 50000.00 € à un taux fixe de 3,34% sur dix ans.

Coût du Mobilier : 7624,73 €

Les travaux ont débuté fin août, la réception a été prononcée le 29 octobre 2003. Les enfants ont inauguré cette nouvelle classe à la rentrée des vacances de Toussaint, le 3 novembre 2003, après avoir passé deux mois dans des bungalows avec climatisation loués par nos soins pour pouvoir effectuer la rentrée 2003-2004 dans des conditions satisfaisantes.

Effectif rentrée : 63 enfants

Classe tout-petits-petits : 21

Classe moyens-grands : 23

Classe CP-CE1 : 19

L'effectif de la rentrée a engendré la création d'un emploi d'agent d'entretien à mi-temps et l'embauche d'un Contrat Emploi Consolidé (C.E.C).

Vu l'augmentation du nombre d'enfants, Monsieur le Maire a eu l'opportunité d'agrandir la cour de l'école par le biais d'une location de terrain.

## ***ROUTE DEPARTEMENTALE 103 – TRAVERSEE DU BOURG***

Une consultation a été engagée auprès de plusieurs entreprises pour les travaux concernant le busage des fossés, Monsieur Raymond SOTTIL, Entreprise de Laroque Timbaut a été retenu. La pose de bordures et caniveaux ainsi que l'aménagement des abords de la route départementale 103 ont été confiés à l'Entreprise Patrice GRANAT, Jardinier Créateur, d'Auradou.

**Le coût total T.T.C de cette opération s'élève à : 143285,08 €**

Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Général pour un montant de : 36540.00 €

Et au titre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E) pour un montant de : 27368.00 €

**Total des Aides : 63908.00 €**

La pose des ralentisseurs est prévue début 2004 et au cours du deuxième semestre, le Service Départemental des Routes prendra à sa charge la réalisation d'un enrobé coulé à froid entre panneaux d'agglomération.

## ***EGLISE NOTRE-DAME***

Fin novembre, l'Entreprise RENAUD de Boé a effectué un nettoyage de l'ensemble de la toiture de l'église Notre-Dame.

Le coût de ces travaux s'est élevé à 4050,71 € T.T.C.

Au titre de l'entretien des Monuments Historiques Classés, l'Etat a financé cette opération pour un montant de 1354,75 € et le Conseil Général a versé une subvention de 846,72 €.

Il reste à réaliser la consolidation de la deuxième voûte, ces travaux devraient être inscrits au programme 2004 de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

## ***VOIRIE COMMUNALE – CHEMINS RURAUX***

L'aménagement et l'entretien de la voirie communale, compétence transférée à la Communauté des Communes du Canton de Penne d'Agenais, ont été pour l'exercice 2003 assurés par le Syndicat Mixte du Pays Fumémois.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Communauté des Communes se retire du Syndicat Mixte du Pays Fumélois et assurera elle-même cette compétence.

Le Conseil municipal a modifié la participation des propriétaires usagers par rapport à la réfection des chemins ruraux :

- Résidence principale : participation financière 20%
- Résidence secondaire ou location : participation financière 40%

Sans cette participation, la commune ne peut pas réaliser la réfection des chemins ruraux.

Travaux réalisés :

- Goudronnage de la voie communale n° 201 au lieu-dit « Piquepoul »
- Réfection du chemin rural « Bétou » .

## *URBANISME*

Les huit lots du LOTISSEMENT « Croix de Mandreau » sont vendus.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) a été confiée à Aménagement 47-SOGEXFO avec lequel nous avons signé une convention de mission d'urbanisme le 17 février 2003.

La première phase a consisté à la mise en œuvre d'un système d'information géographique (SIG).

La convention pour la numérisation du plan cadastral a été signée par la Direction des Services Fiscaux le 23 septembre 2003.

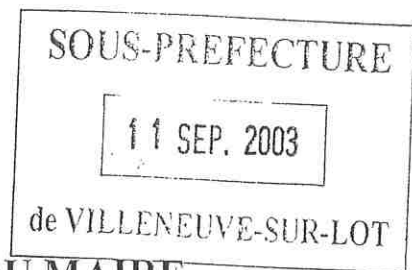
Les fichiers fonciers (Fichier des propriétaires, des propriétés non bâties, des propriétés bâties...etc) ont été délivrés à SOGEFI, filiale de SOGEXFO, chargée de mettre en œuvre la numérisation du cadastre.

Une déclaration de ce traitement automatisé d'informations nominatives a été effectuée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

La commune s'est engagée à publier l'arrêté portant création de ce traitement dans le bulletin municipal afin d'informer de la manière la plus efficace possible les administrés.

Le Porter à connaissance, document nécessaire à l'avancement des travaux de réalisation du Plan Local d'Urbanisme a été demandé auprès des services de la Direction Départementale de l'Equipement (D.D.E) le 20 mars 2003.

Après plusieurs relances, nous n'avons à ce jour rien reçu, par conséquent le projet est en attente. La durée de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme prévue initialement sur deux ans risque à être compromise par rapport à la mise à disposition des documents.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de HAUTEFAGE LA TOUR,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et son décret d'application n° 78-774 du 17 juillet 1978,

Vu l'accord relatif à la transmission des fichiers fiscaux passé avec la direction départementale des services fiscaux,

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 20 août 2003

### ARRETE

#### Article 1 :

Il est créé au service de la mairie un traitement automatisé dont l'objet est la mise en œuvre d'un système d'information géographique portant sur le territoire de la commune.

Outre le plan cadastral numérisé, ce traitement utilise les fichiers des propriétaires, des propriétés bâties, des parcelles, des parcelles divisées en lots et des voies et lieux-dits que la commune reçoit chaque année de la direction départementale des services fiscaux.

Cette application permet l'utilisation de la documentation cadastrale dans le cadre des finalités suivantes :

L'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol, notamment des permis de construire, permis de démolir, déclarations de travaux, certificats d'urbanisme, coupes d'arbres, terrains de camping et stationnement de caravanes,

L'instruction des projets d'aménagement de la commune,

L'information des personnes figurant au cadastre sur des opérations les concernant menées par la commune en matière de logement, d'urbanisme, d'aménagement du territoire (voirie...), d'équipements et services publics (transport, eau, assainissement), éventuellement sous la forme d'envois de courriers par la mairie,

La délivrance d'informations aux personnes ayant déposé une demande de renseignements concernant une parcelle ou un propriétaire foncier déterminé.

Ne peuvent pas être communiquées au public les informations traitées qui se rapportent au mode d'occupation des locaux, à la description précise des propriétés ou à la situation fiscale personnelle du redevable de la taxe foncière.

Les informations communiquées au public ne doivent pas être utilisées à des fins de démarchage politique, électoral ou commercial.

## Article 2

Les catégories d'informations nominatives traitées concernent :

- Les propriétaires de biens immobiliers :

Noms, prénoms, date et lieu de naissance, adresse, numéro communal de propriétaire, activité, code indivision, code démembrement de la propriété,

- Les habitations, locaux commerciaux, locaux communs d'immeubles et dépendances :

Adresse, année de construction, catégorie, affectation et occupation du local, activité commerciale, nombre, affectation et surface des pièces, coefficients d'entretien, de situation et d'ascenseur, valeurs locatives, nombre de parkings privatifs, imposition à la taxe professionnelle et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

- Les parcelles :

Adresse, surface, références cadastrales, lots, nature et sous-nature de culture,

Les informations cadastrales sont mises à jour chaque année à partir de la documentation cadastrale tenue par l'administration fiscale (centre des impôts fonciers)

## Article 3

Les destinataires des informations sont, au titre des finalités mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> :

\* les agents habilités du service de la commune de HAUTEFAGE LA TOUR,

\* sur demande préalable, le public, sous réserve du respect des conditions définies au dernier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup>.

Le présent traitement ne fera l'objet d'aucune interconnexion, rapprochement ou, plus généralement, d'aucune mise en relation avec un autre traitement automatisé d'informations nominatives.

## Article 4

Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service de la commune. Le droit de rectification s'effectue auprès de même service, qui transmet la demande au centre des impôts fonciers compétent.

## Article 5

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié en mairie et dans le bulletin municipal.

Fait à Hautefage, le 08 septembre 2003



Le Maire,



Guy VICTOR

## PROJETS

La mise aux normes de la Salle des Fêtes n'a pu être effectuée en 2003 car l'Etat et le Conseil Général ne subventionnent plus qu'un projet par exercice et nous avons donné la priorité à la construction de la nouvelle classe. Ce projet est représenté pour l'année 2004.

Réfection des parties défectueuses de la toiture de l'église de Bonneval  
Finition de la pose des gouttières et mise en place d'un éclairage extérieur.

Reprofilage de la Route Départementale 103 et pose de luminaires.

Aménagement du Parking de l'école.

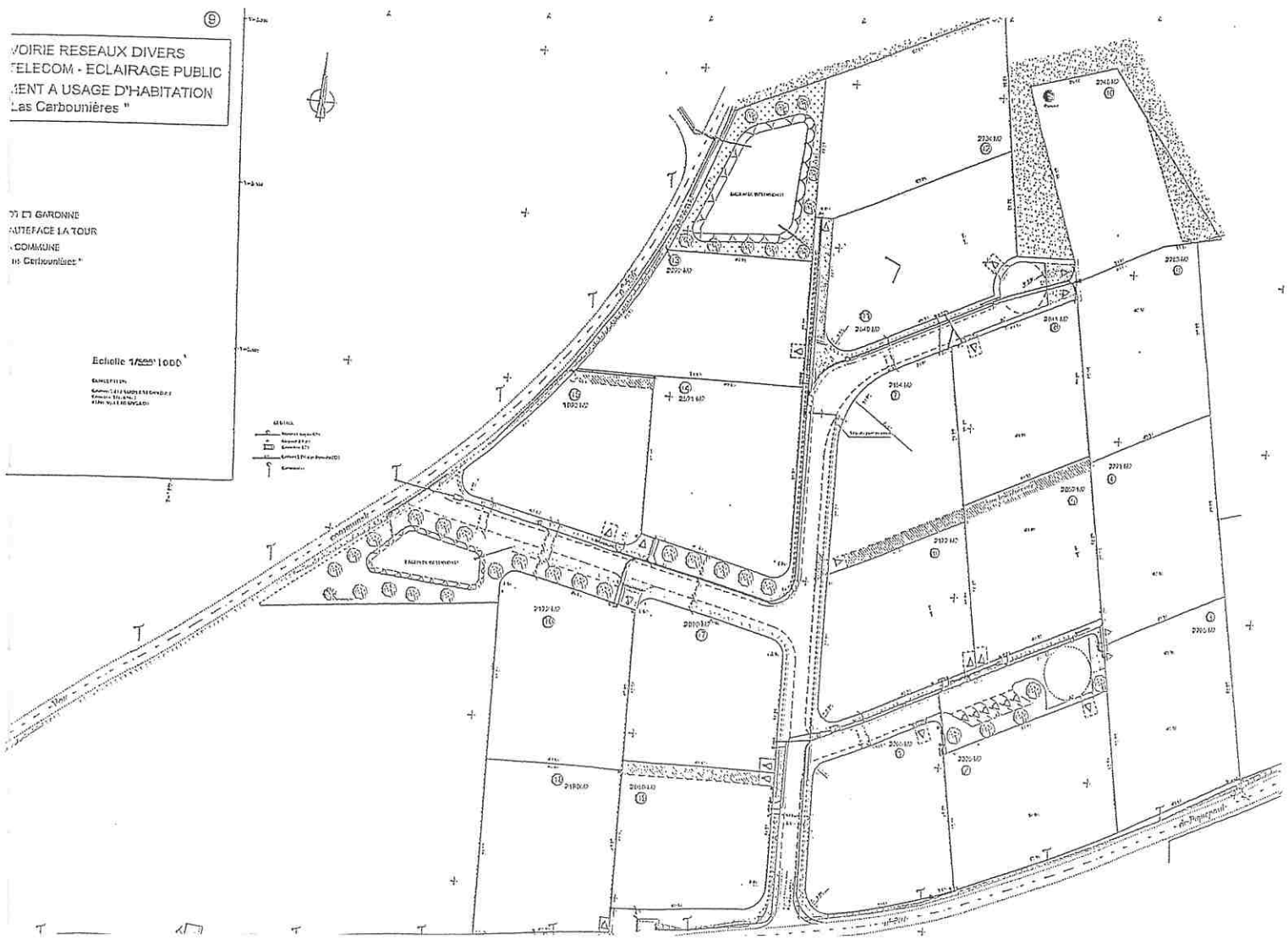
Par arrêté préfectoral du 7 octobre 2003, la commune a autorisation de lotir trois parcelles supplémentaires au Lotissement communal « Imbert » :

Lot n° 8 : 10 ares 18

Lot n° 9 : 10 ares 25

Lot n° 10 : 12 ares 13

La création du Lotissement "Las carbounières"-Avant Projet sommaire Lotissement à usage d'habitation de 19 lots.





## DEMOGRAPHIE 2003

### *Naissances :*

<b>BUSQUET</b> Théo Loïc	14 août 2003
<b>CARRIE</b> David	22 décembre 2003
<b>FROMENTIN</b> Théo Steven	26 août 2003
<b>GEOFFRIN</b> Chloé	07 janvier 2003
<b>GEOFFRIN</b> Hugo	07 janvier 2003
<b>HENRIO</b> Théo Gabriel Camille	27 juillet 2003
<b>MERCIER</b> Chloé Marie	19 avril 2003
<b>MERELLE</b> Maxime	06 mai 2003

### *Mariages :*

<b>CALLUAUD</b> Johann – <b>GACHADOAT</b> Sandrine	23 août 2003
--	--------------

### *Décès :*

<b>BERGHMANS</b> Wilfried	14 janvier 2003
<b>BERGOGNIE</b> veuve VEZIAT Anne Rachel	02 novembre 2003
<b>DEMONGEOT</b> Claude	15 octobre 2003
<b>GONANO</b> Gaëtan	29 janvier 2003
<b>LEMOIGNE</b> Guillaume	10 septembre 2003
<b>TOLAT</b> veuve PLESSIX Anne Marie Rosa	05 août 2003

# SERVICES PRATIQUES

## URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

HOPITAL VILLENEUVE : 05 53 40 53 40

SMUR : 05 53 01 80 80

CENTRE ANTI POISON : 05 61 49 33 33

GENDARMERIE : Penne, 05 53 41 20 17 Laroque-Timbaut 05 53 95 71 17

## SOCIAL / SERVICES

MAIRIE : Ouverture : lundi au vendredi 9h à 12h, 14 à 18h et fermée le mercredi après midi  
Tel : 05 53 49 31 20 Fx 05 53 71 08 38

ECOLE MATERNELLE et PRIMAIRE GEORGES BRASSENS ...05 53 49 30 60  
ECOLE PRIMAIRE AURADOU 05 53 41 30 59

CANTINE : achat des cartes à la mairie, 23,85 Euro les 16 repas.

CENTRE AERE , PENNE : GRANGE DE NEGRE, le mercredi : 05 53 41 34 05  
SERVICE DE CARS (gratuit)

Hautefage : Station Service : aller 8h22 , retour 17h42

Piquepoule lotissement : aller 8h35, retour 18h05

Le souhait de la municipalité est que chaque famille qui à un enfant au centre aéré utilise ce service gratuit afin qu'il soit pérennisé.

## AIDE A DOMICILE

A.D.M.R : LAROQUE 05 53 66 19 79 / St SYLVESTRE : 05 53 41 35 61

A.S.S.A.D : PENNE 05 53 41 74 84

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (gratuit) :

05 53 71 16 91, mercredi, vendredi matin 9h30 à 12h à Dausse, salle de la Mairie

LA POSTE : Hautefage la Tour, 05 53 49 31 00 \_ Laroque Timbaut 05 53 95 70 65

## VACANCES SCOLAIRES :

HIVERS Lundi 16/02/04 au Lundi 01/03/04, PRINTEMPS Mardi 13/04/04 au Lundi 26/04/04,  
ETE Mercredi 30/06/04 au Mercredi 01/09/04, AUTOMNE Lundi 25/10/04 au Jeudi 04/11/04,  
NOEL Lundi 20/12/04 au Lundi 03/01/05



# ARTISANS ET COMMERCANTS SUR LA COMMUNE

## AGRICULTURE

TAILLE D'ARBRES	FILLOL Jean-Luc	Labarbie	05 53 41 49 59
TRAVAUX AGRICOLES	LEBOT Roland	Rte d'Auradou Lascouette	05 53 49 31 13
TRAVAUX AGRICOLES	S.A.R.L. BRANQUET J-P	Laurespic	05 53 49 30 23

## BATIMENT

INSTALLATION CHAUFFAGE	AUSSIGNAC Bruno	Labarbie	05 53 49 08 92 / 06 70 80 96 40
MENUISIER	FILLOL Michel	Le Bourg	05 53 49 30 59 FX 05 53 49 32 95
DEPAN ELECT CHAUFF	LACOMBE Jean-Claude	Plaine de Labau	05 53 49 14 19 / 06 85 9196 06
PEINTRE BATIMENT	LEYMAT Philippe	Mourier	05 53 95 96 85
BATIMENT	S.A.R.L. BASTARDO et FILS	Las Placettes	05 53 70 50 47 FX 05 53 36 91 50
BATIMENT	S.A.R.L. CARDOSO et Frères	Bonneval	05 53 49 32 49
TERRASSEMENTS AGRICOLES	S.A.R.L. TAPP M.Bernou	Mazet	05 53 49 31 45
PLOMB/ ZING/ELECT/RAMG	M. TOLAT Jean-Claude	Piquepoule	05 53 41 42 93
PLATRE TRADT/CLOISON/ISOLT	S.A.R.L. TRENTIN-VICTOR	Granges Basses	06 83 11 01 16

## RESTAURATION/ALIMENTATION

RESTAURANT « LA ROVERE »	CUISSET Michel	Le Bourg	05 53 49 32 32
EPICE BAR /AU P'TIT BONHEUR	JEANNOT Sylvie	Piece de Hautefage	05 53 01 29 69
BOULANGERIE	UILLEUMIER Fabien	Le Bourg	05 54 49 30 37

## SANTE

INFIRMIERE	SONILHAC Danielle	Le Bourg	05 53 49 30 75
------------	-------------------	----------	----------------

## MECANIQUE/ TOLERIE

MECANICIEN	RICHAUD Serge	Le Bourg	05 53 49 30 84
CAROSSERIE TOLERIE	MONTMARTY Gerald	Le Bourg	05 53 36 66 64

## DIVERS

PYROTHECHNIQUE	S.A.R.L. A.T.P.M.	Le Bourg	05 53 49 36 66
RADIESTHESISTE THERAPEUTE	BORTOTTO Christian	Cessac Le Bourg	05 53 49 31 33
TORREFACTION	S.A.R.L. LEBONCAFE	Camp Del Sourd	05 53 49 26 46
HEBERGEMENT TOURISTIQUE	EURL HOEVE DE LAMASSAS	Lamassas	05 53 49 63 10
CONSEIL GESTN INFORTIQUE	M. DEMONGEOT Marc	Tautery	05 53 40 40 87
CHAUDRONNERIE SERURERIE	SCRIMA Jean-Marc	Le Bourg	05 53 01 02 61/06 17 53 02 95



# LES ASSOCIATIONS

## **LE SYNDICAT D'INITIATIVE**

### **COMITE DES FÊTES DE HAUTEFAGE LA TOUR**

Président : André Berdinelle 05 53 4143 45

### **ASSEMBLEE GENERALE ET GALETTE DES ROIS**

Le vendredi 6 février, 20h 30 Salle des Fêtes de Hautefage

Objet : déterminer l'ensemble de nos adhérents actifs et les projets d'animation

Montant de la cotisation : 5 E et carte d'adhésion

Différents projets, fêtes et animations, seront proposés lors de la réunion.

## **LOUS ESCABARILLATS**

Présidente : Mme Pierrette Tricou 05 53 49 30 55

Projets : \_ Voyage aux FLORALIES INTERNATIONALES DE NANTES et Bretagne sud  
du 5 au 9 Mai

\_ Repas annuel avec anniversaires le 31 mai

\_ Jeu de Scrabble le lundi de 14H 30 à 16H 30

\_ Le premier jeudi du mois réunion avec LOTO et goûté.

## **LE THEATRE DE LA TOUR**

Présidente : Mme Odette Croisin 05 53 49 31 44

Projets : \_ Répétition chaque lundi à 20H 30 Salle des Fêtes

\_ Spectacle vers la fin février ou mars

## **HAUTEFAGE'WEBMASTERS**

Présidente : Mme Nathalie Leblanc 05 53 01 18 93

Pour visiter le site [www.hautefage-la-tour.com](http://www.hautefage-la-tour.com)

Pour faire vivre le site faites-nous parvenir TOUT ce que vous souhaitez faire savoir, connaître et partager. Les jeunes internautes se feront un plaisir de l'illustrer sur le site.

Les sponsors qui souhaitent figurer sur le site sont les bienvenus pour nous aider à fonctionner.

Une nouvelle présentation du site est prévue au printemps.

Contactez-nous par téléphone ou par mël : [sitehautefage@yahoo.fr](mailto:sitehautefage@yahoo.fr)

## **SOCIETE DE CHASSE «LA DIANE»**

Président : Jean-Louis Masson 05 53 49 31 03

Projets : \_ Banquet annuel le dimanche 4 avril, salle des Fêtes de Hautefage, «Venez nombreux !»

\_ Soirée Animée, début octobre 2004.

## **BOULEVARD FIFTIES**

Président : Patrick Vidal 05 53 41 72 01

Projet : \_ Festival Rock and Roll 4/5 septembre 2004 avec expo vieilles voitures

